

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 18 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents :09

Procurations : M. Thomas PEYRAUD donne pouvoir à M Alain DURIS
M Thomas REVET donne pouvoir à M Bruno GRANCOING
Mme Audrey MEUNIER donne pouvoir à Mme Muriel HARTWICH
Mme Jessica GATTE donne pouvoir à Sandrine COULON

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, ~~Mme~~ Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Muriel HARTWICH, M. Yoann RUFFEL, Mr Alan DUVAL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés :5

Secrétaire de séance : M. Yoann RUFFEL

OBJET : APPROBATION DE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 020 2023 du 05 septembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération n° 002 2025 du 25 février 2025 portant d'expérimentation du Compte financier unique par la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Budget Principal :

COMMUNE DE SAINT AUVENT - PRINCIPAL - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 475 848,92	965 059,26	2 440 908,18
	Recettes réalisées (1)	B	473 563,10	1 008 369,71	1 481 932,81
	Restes à réaliser	C	209 438,05	0,00	209 438,05
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 160 981,29	1 606 088,85	2 767 070,14
	Dépenses réalisées (1)	E	196 436,62	782 197,67	978 634,29
	Restes à réaliser	F	598 243,83	0,00	598 243,83
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	277 126,48	226 172,04	503 298,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-314 867,63	895 669,12	580 801,49
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-37 741,15	1 121 841,16	1 084 100,01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-388 805,78	0,00	-388 805,78
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-426 546,93	1 121 841,16	695 294,23

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Budget Assainissement :

ASSAINISSEMENT ST AUVENT - EAU ET ASSAINISSEMENT - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	91 706,52	42 262,06	133 968,58
	Recettes réalisées (1)	B	81 403,04	44 262,47	125 665,51
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	59 998,29	67 973,90	127 972,19
	Dépenses réalisées (1)	E	16 913,25	46 881,31	63 794,56
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	74 489,79	-2 618,84	71 870,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	74 489,79	-2 618,84	71 870,95
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	74 489,79	-2 618,84	71 870,95

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,
- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Auvent
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

- **Fait à Saint-Auvent, le 25 février 2025**

Le Maire,

Bruno GRANCOING


